

*Langues officielles—Loi*

● (1630)

Contre les députés de l'arrière-ban, madame la Présidente, je ne sais pas si l'on peut, oui ou non, prendre des mesures disciplinaires sans les chasser du caucus. Toutefois, j'estime que le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État (M. Bouchard), responsable du bilinguisme, auraient dû avoir amplement le temps, en une semaine, de prendre une position ferme et de déclarer, directement ou indirectement, qu'ils condamnaient ces interventions qui sont si nuisibles au parti, à notre parlement et à notre pays.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat à l'étape du rapport concernant les amendements proposés par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie).

L'ironie du sort veut que, après tout ce qui s'est dit à la Chambre au cours des derniers jours, la première motion à débattre aujourd'hui ait été proposée par le député d'Ottawa—Vanier. Voilà un député qui a assisté aux séances du comité avec assiduité, qui a eu l'occasion d'examiner chacune des facettes du projet de loi et qui a obtenu la collaboration de tous ses collègues. Je ne l'aurais jamais cru capable de proposer des amendements à l'étape du rapport, mais on voit toutes sortes de choses à la Chambre, j'imagine.

Permettez-moi simplement de rafraîchir la mémoire aux députés et aux Canadiens en général et de leur rappeler les événements qui ont mené à ce projet de loi. Le projet de loi C-72 a été présenté par le gouvernement pour donner suite à un engagement pris dans le discours du trône. Il a l'appui absolu non seulement du gouvernement, mais aussi du premier ministre (M. Mulroney) qui a donné une grande impulsion à la politique canadienne des langues officielles en tant que premier ministre et, auparavant, de chef de l'opposition. La mesure a été présentée le 25 juin 1987, il y a donc un an.

Je suppose que l'on peut dire qu'en tant que mesure législative elle a fait l'objet d'un des examens les plus poussés au Parlement. Elle a été scrutée et examinée par les députés ainsi que le public. Des instances ont été présentées. Tout cela étant dit et fait, je pense que l'on peut conclure que la réponse des éditorialistes et des Canadiens, d'un océan à l'autre, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique en passant par les territoires, est qu'ils estiment le projet de loi juste, équitable et dans l'intérêt national.

La mesure elle-même est une réponse à notre obligation de parlementaires de faire appliquer les dispositions de la Constitution. Nous vivons dans un pays où il y a deux langues officielles et nous devons avoir des lois qui reconnaissent et font appliquer nos obligations constitutionnelles. Nous venons de

différentes régions, ayant des perspectives différentes, mais nous voulons tous un Canada, c'est-à-dire un Canada uni qui soit le reflet de notre patrimoine.

Lorsque je pense à cette mesure, je pense aux groupes minoritaires. Une politique des langues officielles doit être tolérante. Si nous ne sommes pas tolérants envers une minorité, nous ne le sommes pas non plus envers les autres.

Nous avons ce projet de loi que j'ai renvoyé au comité. Il a fait l'objet d'un certain nombre de jours de débats. On en a parlé en matinée, en après-midi et en soirée. Nous avons analysé divers points de vue tant du gouvernement que de l'opposition. Nos délibérations se sont soldées par plus de 50 amendements.

Ces amendements ont pour but de clarifier et de préciser l'esprit du projet de loi et de garantir que la politique des langues officielles sera appliquée selon les principes de justice et d'équité. Après tout, n'est-ce pas là essentiellement notre rôle en tant que parlementaires?

Nous voulions élaborer la meilleure loi possible afin que les Canadiens sachent que, dans ce domaine comme dans tout autre, la justice règnera, que les règles seront non seulement justes, mais perçues comme telles et qu'elles seront faciles à comprendre. Nous voulions ainsi tenir l'engagement que nous avons pris soit de faire en sorte que, là où le nombre le justifie, tous les Canadiens reçoivent les services du gouvernement fédéral dans la langue qui leur est familière.

N'est-il pas tout ce qu'il y a de plus raisonnable que nous adoptions une loi qui reconnaît la dualité linguistique du Canada et qui donne au gouvernement fédéral les moyens d'offrir ses services dans nos deux langues officielles? Je crois que les Canadiens comprennent que ce projet de loi est juste.

Un éditorialiste du *Globe and Mail* a qualifié le projet de loi de magnifique parce qu'il est juste et qu'il comporte des règles raisonnables. C'est un projet de loi auquel nous avons collaboré avec tous les députés de manière à tenir compte de leurs points de vue.

On a fait état des engagements que le gouvernement et, en particulier, le premier ministre (M. Mulroney) avaient pris en matière de langues officielles. En conclusion, je tiens à rendre un hommage spécial au premier ministre pour le rôle qu'il a joué en matière de langues officielles. A mon avis, et je sais qu'on ne saurait m'opposer de démenti sérieux à ce sujet, le premier ministre n'a pas varié dans sa défense de la politique des langues officielles. L'un des principes fondamentaux qui guident son action et celle du gouvernement, c'est que la politique des langues officielles doit s'appliquer selon les principes de la justice d'un bout à l'autre du Canada.